



ZOOM sur la CNAS*: Caisse Nationale d'Action Syndicale

Grèves « Réforme des retraites »...

...la CFDT indemnise ses adhérent-e-s !



Au sein de la **CFDT**, le Conseil National Confédéral (CNC) réuni le 14 février 2023 a voté à l'unanimité l'indemnisation des jours de grève liés à la réforme des retraites. Il s'agit d'une dérogation temporaire aux statuts de la caisse de grève.

La prestation grève permet de compenser la perte de salaire des **adhérents Cfdt** pendant leur mobilisation. Ce service est proposé par la *CNAS qui est financée par une partie des cotisations syndicales **CFDT**.

La **CFDT** est la seule organisation syndicale française à disposer d'une réelle « caisse de grève » structurée pour ses adhérents. Lors des retenues sur salaires pour fait de grève, elle aide les adhérents **CFDT** financièrement.

CONDITIONS POUR EN BÉNÉFICIER ?

- ✓ Être adhérent-e **CFDT** avant le 19 janvier 2023.
- ✓ Être à jour de ses cotisations
- ✓ Avoir cumulé un minimum de 6h45 de grève sur les dates de préavis Cfdt (19 et 31 janvier, 7 et 16 février, 7, 11 et 16 mars, et celles à venir...)
- ✓ Faire parvenir votre demande au syndicat ou à votre délégué-e syndical-e en précisant :
 1. Ton NPA (Numéro Personnel d'Adhérent-e **CFDT**) qui se trouve sur ta carte
 2. Tes feuilles de paie complètes et lisibles sur lesquelles apparaissent les retenues liées aux journées de grève. *Ces données restent évidemment confidentielles.*

CONDITIONS



JE SUIS INDEMNISÉ-E À HAUTEUR DE ?

- ➔ 7,70€ par heure si je suis adhérent-e **depuis plus de six mois**
- ➔ 3,85€ par heure si je suis adhérent-e **depuis moins de six mois**
- ➔ Au niveau des grévistes **CFDT**, le Bureau National de l'UFETAM (*dont la Cfdt Autoroutes fait partie*) a voté une indemnisation complémentaire de 10€ par journée de grève. Cela vaut pour toutes les journées de grève, passées et à venir, liées à la réforme des retraites.

JE PRÉPARE L'AVENIR, J'ADHÈRE !

- ☞ Pour bénéficier d'une écoute personnalisée
- ☞ Pour bénéficier de tout le réseau Cfdt
- ☞ Pour pouvoir participer aux décisions collectives
- ☞ Pour être indemnisé-e en cas de conflit
- ☞ Pour être défendu-e en cas de sanction disciplinaire
- ☞ Pour ne plus être seul-e face à l'employeur
- ☞ Pour être présent-e sur les listes électorales (si je le souhaite). *L'adhésion est confidentielle.*

Je soussigné(e) <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme	
Nom (usuel)	Prénom
Nom (naissance)	adhère à la Cfdt
Date de naissance	
Coordonnées personnelles	
N° et voie	
Complément adresse	
Code postal	Ville
Portable personnel	Fixe
Mél personnel	@
Informations professionnelles	
Nom de l'établissement ou de l'entreprise	
Adresse	
Code postal	Ville (cedex)
Profession / Métier	